NOM :

Prénom :

Établissement ou école :

Adresse :

À …………………….…., le ………………..

Monsieur le Recteur de l’Académie d’Aix-Marseille

S/C du chef d’établissement ou de l'IEN

**Objet** : demande de congé pour formation syndicale pour la journée du 13 mars (ou du 20 mars) 2020 en référence à l’article 34 de la loi 84-16 du 11.01.84

Monsieur le Recteur,

J’ai l’honneur de solliciter de votre bienveillance l’autorisation de participer à un stage

de formation syndicale, organisé par la CGT Educ’Action 13 sous l’égide de « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation.

Elle aura lieu le 13 (ou le 20) mars 2020, à l'INSPE d'Aix en Provence (ou de Marseille) et aura pour objet :

Enjeu des mutations intra académiques

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Recteur de l’Académie d’Aix-Marseille, l’expression de mes salutations distinguées.

 Signature

La demande de congé doit être faite par écrit un mois avant la date de début de formation. Le congé est réputé accordé en l’absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.